



Organisation Hydrographique
Internationale



Organisation Maritime
de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Lettre d'intention

entre l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) et l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) relative à la mise en place de cursus régionaux de formations en hydrographie, océanographie physique et cartographie marine

L'Organisation Hydrographique Internationale d'une part,
et

L'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre d'autre part,

Dans le cadre prédéfini du Protocole d'accord du 15 juillet 2016 entre l'OHI et l'OMAOC ;

Déplorant, en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'absence totale de cursus de formations homologuées au niveau international en hydrographie et cartographie marine ;

Reconnaissant le besoin urgent d'offres de formations régionales récurrentes en hydrographie et cartographie marine ;

Décident d'unir leurs efforts pour une coopération sur le développement et la conduite de cursus durables et récurrents de formations homologuées en hydrographie et en cartographie marine, conformément aux normes applicables et aux programmes reconnus de l'OHI, dans les organes spécialisés de l'OMAOC que sont ses académies maritimes, notamment :

- L'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer d'Abidjan (ARSTM);
- L'Université Maritime Régionale d'Accra (RMU);

Signé à Abidjan le 17 janvier 2025

Pour l'Organisation Hydrographique
Internationale

John NYBERG
Directeur

Pour l'Organisation Maritime de l'Afrique
de l'Ouest et du Centre

Dr Paul ADALIKWU
Secrétaire Général